



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Bureau syndical

SEANCE DU 21 MARS 2019

OBJET :

**ADHESION DE
L'EPTB SEINE
GRANDS LACS A
L'AGENCE
REGIONALE DE LA
BIODIVERSITE ILE-
DE-FRANCE**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-et-un mars, les membres du Bureau syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Etablissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Frédéric MOLOSSI, le huit mars 2019, se sont réunis à 14h00 au siège de l'Etablissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12^e.

Etaient présents :

Au titre du Conseil de Paris :

Mme Annick OLIVIER et M. François VAUGLIN

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

M. Denis LARGHERO

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

MM. Belaïde BEDREDDINE et Frédéric MOLOSSI

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

Mme Chantal DURAND

Au titre de Troyes Champagne Métropole :

M. Jean-Michel VIART

Etaient absents excusés :

MM. David BELLARD et Nicolas BONNET OULADJ, Mme Célia BLAUDEL, MM. Daniel COURTES et Daniel GUERIN, Mme Halima JEMNI, M. Patrick TREMEGE

Avaient donné pouvoir de voter en leur nom :

M. Nicolas BONNET OULADJ à M. Belaïde BEDREDDINE
M. Daniel COURTES à M. Denis LARGHERO
Mme Halima JEMNI à Mme Annick OLIVIER

La majorité des membres étant présente.

Nombre des membres composant le Bureau syndical.....	14
En exercice.....	14
Présents à la séance.....	8
Représentés par mandat.....	3
Absents.....	3

2019-03/03

**BUREAU SYNDICAL
SEANCE DU 21 MARS 2019**

OBJET : ADHESION DE L'EPTB SEINE GRANDS LACS A L'AGENCE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE EN ILE-DE-FRANCE POUR L'ANNEE 2019

Le Bureau syndical,

VU le budget du Syndicat mixte pour l'exercice 2019 ;

VU le rapport de présentation de M. le Président SGL n° 2019/03 en date du 8 mars 2019 ;

CONSIDERANT l'intérêt pour l'EPTB de pouvoir bénéficier de l'appui technique de l'Agence régionale de la biodiversité en Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE l'adhésion de l'EPTB Seine Grands Lacs à l'Agence régionale de la biodiversité en Île-de-France pour l'année 2019.

Article 2 : PREND ACTE que le montant de cotisation annuelle s'élève à 2.500 €.

Article 3 : DIT que la dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement du syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs, à l'article 6281, pour l'exercice comptable 2019.

Le Président,



Frédéric MOLOSSI

Vice-président du Conseil départemental
de la Seine-Saint-Denis

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200075224-20190321-2019-03-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2019
Affichage : 26/03/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



**Chef du service secrétariat général
affaires juridiques - Contrôle de gestion**

Caroline CARLIER